



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale**

Montreuil,
le 18 juin 2019

Une politique salariale ne
passe pas par la seule
revalorisation
indemnitaires, mais avant
tout par la revalorisation
du point d'indice

**RÉSISTER !
REVENDIQUER !
RECONQUÉRIR !**



6 – 8, rue Gaston Lauriau
93 513 MONTREUIL CEDEX
Email : spaseen@fo-fneecfp.fr
Site : <https://spaseenfo.fr>

Augmentation de l'IFSE 2019 : Des propositions inadmissibles du ministre !

- Smicardisation du bas de la grille des catégories C et B ;
- Gel du point d'indice pour une énième année pour tous les agents de la Fonction publique ;
- Carrières en berne ;
- Augmentation des cotisations retraite, CSG et hausse des prix ;

Pouvoir d'achat plombé ! Salaires bloqués ! Nous méritons nos augmentations !

Le ministre de l'Éducation nationale refuse d'entendre les personnels et cherche des rustines inacceptables comme unique et maigre lot de consolation pour tous.

Lors d'un groupe de travail avec la DGRH du ministère le 25 mars et le 4 juin dernier, dans le cadre de la revalorisation de l'IFSE prévue tous les 3 ans, l'annonce n'a pas été à la hauteur de nos attentes.

Le ministère a annoncé que l'enveloppe dédiée à la revalorisation sera de 9 millions d'euros pour les 48 000 personnels non enseignants des EPLE, CIO et services académiques (hors personnels ITRF et personnels affectés dans l'enseignement supérieur).

Une seconde enveloppe de 0,5 millions d'euros a été prévue afin de permettre les « convergences » indemnitaires entre les académies de Caen et Rouen dans le cadre du processus de fusion des académies rejeté par les personnels.

Le réexamen sera pour tous les agents à condition que l'entretien professionnel 2018 soit positif. **En cas de problèmes liés aux « acquis de l'expérience professionnelle », appréciés par le compte rendu d'entretien professionnel, les collègues concernés seront écartés de la revalorisation pour 3 ans.**

Le réexamen, individuel, est sur la base d'un taux différent par catégorie : 5% pour les personnels de catégorie C, 4% pour les B et 3% pour les A. Mais les recteurs pourront « moduler » de plus ou moins 2% pour les C, de 1,5% pour les B et de 1% pour les A.

Cela aurait pour effet une augmentation de l'IFSE de :

- **Pour un personnel de catégorie C :**
Avec une IFSE d'environ 260 €brut, entre 7 et 15 €net mensuel.
- **Pour un personnel de catégorie B :**
Avec une IFSE d'environ 380 €brut, entre 8 et 19 €net mensuel
- **Pour un personnel de catégorie A (non logé) :**
Avec une IFSE d'environ 640 €brut, entre 11 et 23 €net mensuel.

C'est du mépris !

Les agents, toutes catégories confondues, sont découragés par le manque de reconnaissance de leur travail, de leur investissement. Ils refusent la politique du mérite et de la mise en concurrence des collègues entre eux. Ils refusent d'être sous-payés.

Ils en ont assez !

Pour le **SPASEEN-FO**, si la revalorisation du point d'indice est l'élément central en matière salariale, les revendications des personnels administratifs de l'Éducation nationale, dont le régime indemnitaire est l'un des plus bas de la Fonction publique d'Etat, **sont légitimes et doivent être entendues !**

Le SPASEEN-FO exige du ministre de l'Education nationale l'ouverture immédiate de négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire pour l'année 2019 et revendique plus largement :

- L'ouverture de réelles négociations sur les salaires et l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- La revalorisation du régime indemnitaire au coefficient 8 (maximum dans la Fonction publique) et plus largement l'intégration de toutes les primes dans le traitement indiciaire ;
- L'abandon de toute politique d'individualisation des salaires et des carrières ; Abandon du RIFSEEP et de l'entretien d'évaluation ;
- Abandon de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- Non à la réforme des retraites. Maintien du code des pensions civiles !

Le régime indemnitaire du ministère n'est aucunement satisfaisant !

- ❖ Aucun indemnitaire alloué aux contractuels en CDI pour lesquels FO demande la titularisation immédiate.
- ❖ Non-versement de primes de tutorat pour les collègues en charge d'un nouvel arrivant dans un service ou un établissement. FO revendique l'attribution d'indemnité de tutorat aux personnels formant, accompagnant et suivant ces nouveaux collègues.
- ❖ Personnels logés : pour FO ces collègues, soumis à des astreintes, doivent bénéficier pleinement du régime indemnitaire, comme les autres catégories de personnels logés alors qu'il est actuellement minoré du fait d'avantages en nature liés au poste occupé. Cette situation est inacceptable quand on connaît le temps réel de travail des personnels logés, soumis à des cadences infernales, bien supérieures au simple « avantage » d'être logé, avantage parfois chèrement payé.

Pour FORCE OUVRIERE, revaloriser l'indemnitaire pour masquer les surcharges de travail n'est en rien une politique de revalorisation salariale. C'est un marché de dupes !

Le régime indemnitaire est aujourd'hui soumis aux notions de « mérite » et de « performance ».

Les collègues sont mis en concurrence et placés en situation de dépendance « contractuelle » vis-à-vis de leur supérieur hiérarchique :

le statut et le respect de l'égalité de traitement en toute neutralité tendent à être remplacés par la notion de contrat d'objectifs individualisés, reposant le plus souvent sur la recherche des gains de productivité, fixés, entre autres, pendant les entretiens individuels professionnels.

Ce ne sont plus les missions de service public qui devraient guider l'action des agents mais la loi du profit et de la rentabilité, par nature source d'inégalités, de clientélisme, de stress et de dégradation des conditions de travail.

Enfin, FO continue de rejeter le RIFSEEP. Ce régime indemnitaire tend à renforcer l'individualisation et ne répond ni aux attentes des agents de la Fonction publique en matière d'augmentation de salaire, ni à la faiblesse des traitements et du pouvoir d'achat des fonctionnaires dont la perte cumulée est de presque 40 % depuis 1983 !

Nos salaires sont bas et ne reconnaissent pas la complexité des missions, ni le décalage entre les postes, les missions et les statuts. Combien d'agents occupent aujourd'hui des fonctions bien supérieures à leur corps d'appartenance ?

